



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **18 septembre 2017**

Délibération n° 2017-2101

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Fourniture et pose de matériel de signalisation de direction pour l'évolution, la maintenance et l'extension du jalonnement - Marché à bons de commande - Autorisation de signer l'avenant au marché de fourniture 2014-248

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Abadie

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 20 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Deviaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Eymard (pouvoir à M. Suchet), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Hamelin (pouvoir à M. Huguet), Rantonnet (pouvoir à Mme Gardon-Chemain).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot.

**Conseil du 18 septembre 2017****Délibération n° 2017-2101**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Fourniture et pose de matériel de signalisation de direction pour l'évolution, la maintenance et l'extension du jalonnement - Marché à bons de commande - Autorisation de signer l'avenant au marché de fourniture 2014-248**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2013-3789 du Conseil du 28 mars 2013, la Communauté urbaine de Lyon a autorisé le lancement et la signature d'un marché à bons de commande ayant pour objet la fourniture et la pose de matériel de signalisation de direction pour l'évolution, la maintenance et l'extension du jalonnement pour une année ferme (2014) renouvelable trois fois une année (2015, 2016 et 2017) par reconduction expresse, pour un montant annuel minimum de 500 000 € HT, soit 598 000 € TTC et maximum de 2 000 000 € HT, soit 2 392 000 € TTC et un montant sur 4 ans minimum de 2 000 000 € HT, soit 2 392 000 € TTC et maximum de 8 000 000 € HT, soit 9 568 000 € TTC pour 4 ans.

Le présent rapport a pour objet la modification de l'article 11-4 "Actualisation ou révision des prix" de l'AE-CCAP et plus précisément de la suppression de la phase suivante "La révision de prix s'applique dès lors que la durée d'exécution des travaux du bon de commande est supérieure à un mois".

Pour concrétiser ce qui précède, la conclusion d'un avenant n° 1 s'avère nécessaire pour ce marché. Cet avenant n°1 est sans impact financier sur les montants minimum et maximum dudit marché à bons de commande.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président de la Métropole à signer ledit avenant n° 1, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** l'avenant n° 1 au marché à bons de commande n° 2014-248 relatif à la fourniture et la pose de matériel de signalisation de direction pour l'évolution, la maintenance et l'extension du jalonnement avec l'entreprise NORD SIGNALISATION SAS.

**2° - Autorise**, monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 20 septembre 2017.**